

Formation : tout ce que vous devez savoir sur la réforme du BTS Tourisme

Une segmentation par blocs de compétences

Le BTS Tourisme fait peau neuve. Une segmentation par blocs de compétences, une durée de stage plus importante... Les étudiants qui intégreront la formation à la rentrée de septembre 2019 découvriront un tout nouveau programme. Le point sur la réforme avec Idriss Chassillan, membre du Comité directeur de la Fédération Française des Techniciens et Scientifiques du Tourisme.

Rédigé par Caroline Lelievre le Lundi 2 Septembre 2019



Les étudiants en BTS Tourisme découvriront à la rentrée de septembre 2019 un nouveau programme - Depositphotos

TourMaG.com - Pourquoi cette réforme ?

Idriss Chassillan : Lors de l'ouverture de la journée du séminaire de présentation le 15 mars dernier à l'ENC Bessières à Paris, M. Henriot, Inspecteur Général de l'Education nationale, a rappelé les objectifs et le cadre de la rénovation du BTS Tourisme.

D'abord, elle doit s'inscrire dans la logique d'une présentation du référentiel en blocs de compétences et supprimer la distinction touristique et multimédia en deuxième année pour homogénéiser le bloc "Gestion de l'information touristique".

Autre ambition de cette réforme : actualiser le contenu des savoirs, prendre en compte une spécialisation sectorielle ou fonctionnelle au travers d'une épreuve facultative et prendre en compte une immersion professionnelle dans un pays étranger au travers d'une épreuve facultative.

TourMaG.com - Quel est l'intérêt de cette réforme ? Est-elle nécessaire ?

I. C. : L'intérêt est de rendre plus sûr les parcours pour éviter que toute sortie précoce ne se traduise par une absence de validation de compétences.

Il s'agit également d'assurer la fluidité des parcours entre les niveaux de formation et de permettre que les acquis d'apprentissage d'un niveau puissent être pris en compte ou valorisés dans la certification du niveau supérieur.

Ensuite, elle doit servir la conception de formations. La mise à jour des contenus doit être en phase avec l'évolution des emplois, et répondre aux besoins en compétences des métiers et des filières.

Autre point, permettre et faciliter la mise en œuvre du droit au retour en formation des jeunes gens, notamment ceux qui seraient sans diplôme. D'une manière générale, elle a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle et de préparer à l'exercice de la citoyenneté.

Cette réécriture était nécessaire pour se mettre en conformité avec le décret publié au JORF du 30 juillet 2016 reconnaissant dès le 1er janvier 2017 l'acquisition des blocs de compétences dans le cadre du BTS.

TourMaG.com - Quelles sont les modifications apportées au programme ?

I.S. : La logique des blocs de compétences a conduit à structurer le référentiel en sept blocs obligatoires et trois blocs facultatifs, à chacun desquels est associé une épreuve.

Les trois blocs professionnels sont la gestion de la relation clientèle touristique, l'élaboration de la prestation touristique et la gestion de l'information touristique.

Les quatre blocs supports correspondent à la culture générale et l'expression, la communication en Langue Vivante Étrangère (LVA) à savoir l'anglais et la communication en Langue Vivante Étrangère (LVB) : allemand, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, portugais, russe. Et enfin le tourisme & territoires.

Les trois blocs facultatifs sont la communication en Langue Vivante Étrangère autre que la LVA et la LVB ou Langue des signes française ; le Parcours de professionnalisation à l'Étranger et Projet de Spécialisation.

Corollairement, cette logique de blocs a conduit à opérer des reclassements de compétences entre les blocs pour donner plus de sens à chacun. Ainsi, ce qui relève de la touristique (GDS, BtoB...) a été associé au premier bloc, de même, ce qui relève des contrats liés à la relation avec les clients (contrat de voyage, e-contrat de voyage, contrat d'assurance-assistance...).

L'évaluation transversale des compétences professionnelles au travers de l'épreuve « Parcours de Professionnalisation », fondée sur le livret de professionnalisation et l'étude personnalisée encadrée, a été supprimée.

TourMaG.com - Quid des périodes de stage ?

I.S. : La durée des périodes de stage passe de 12 semaines à 14 semaines, voire 16 semaines, si les 2 semaines supplémentaires sont réalisées sur les vacances scolaires.

Une période de 2 mois minimum à l'étranger permet de présenter l'épreuve facultative : Parcours de Professionnalisation à l'Étranger.

TourMaG.com - L'examen est-il modifié ?

I.S. : La nature et les modalités des épreuves obligatoires n'ont pas été modifiées, à l'exception de celle correspondant au bloc GRCT (introduction d'une épreuve orale terminale de 45 minutes à la place de 2 Contrôles en Cours de Formation pour les établissements habilités).

L'épreuve facultative de troisième langue vivante étrangère ou langue des signes française est maintenue ; s'ajoutent une épreuve facultative « Parcours de Professionnalisation à l'Étranger », fondée sur une note d'une dizaine de pages rédigée par le candidat et une épreuve facultative « Projet de Spécialisation », fondée sur un projet mis en œuvre par le candidat dans un domaine sectoriel, voire fonctionnel précis.

Le candidat ne pourra présenter à l'examen que deux des trois épreuves facultatives. Seuls les points au-dessus de 10 sur 20 seront bonifiés.

TourMaG.com – Répond-elle aux attentes de l'industrie du tourisme et plus précisément à la pénurie d'agents de voyages ?

I. C. : Il est difficile de répondre à cette question à ce stade, puisque la mise en place de la première année n'aura lieu qu'à la rentrée de septembre 2019.

Par ailleurs, le BTS Tourisme, comme son nom l'indique, n'est plus fonctionnel, comme l'étaient le BTS Ventes et Productions Touristiques et le BTS Animation et Gestion Touristiques Locales, mais sectoriel et couvre un large spectre de métiers : emplois liés à l'offre de destinations, à la conception de l'offre par les organismes de tourisme liés à un territoire, à l'hébergement, aux déplacements touristiques et à l'accueil sur des sites de loisirs.

Enfin, la pénurie d'agents de voyages tient beaucoup à une désaffection des étudiants pour les métiers de la vente.



Publié par Caroline Lelievre
Journaliste - TourMaG.com

Voir tous les articles de Caroline Lelievre

